



Inciter à l'utilisation de moyens de transport électriques

DESCRIPTIF

Les véhicules électriques offrent de nombreux avantages à l'utilisation : pas d'émissions de CO₂ ou de pollution de l'air, silencieux, économiques à l'utilisation et nécessitant peu d'entretien, hormis une recharge de la batterie. Ils offrent donc une alternative intéressante aux véhicules à moteur à combustion pour assurer les transports du personnel et de la clientèle des hébergements touristiques.

Pour le personnel :

- préférer des véhicules électriques type golfette, triporteur électrique, tondeuse autoportée au sein de l'hébergement au lieu de véhicules à moteur à combustion pour :
 - l'entretien des locaux et des espaces verts ;
 - accompagner la clientèle avec leurs bagages ou leurs courses à leur emplacement/ hébergement notamment lorsque la circulation des véhicules est limitée ou interdite sur le site.
- mettre des vélos électriques à disposition du personnel pour leurs déplacements au sein ou en dehors du site pour les activités professionnelles ;
- étendre le choix d'équipements électriques aux éventuels outils de jardinage utilisés de type taille-haie, coupe-bordure, aspirateur/souffleur à feuilles, également moins bruyants.



Pour la clientèle :

- proposer différents moyens de transports préférables du point de vue environnemental pour leurs déplacements à l'extérieur :
 - des véhicules électriques : destinés au service de navette (collectif) ou aux loisirs de la clientèle (individuel) ;
 - des bornes de recharge des véhicules électriques personnels ou loués ;
 - des équipements de mobilité douce : trottinettes électriques, gyropodes, bicyclettes (électriques ou non). Ces propositions peuvent être le fruit de partenariats « actifs » entre l'hébergement et une société de location, précisant les modalités pratiques de leur mise à disposition : mise en dépôt sur place, livraison selon les réservations, SAV, assistance, etc. Il est essentiel de faciliter l'accès de la clientèle à ces modes de transport.
- communiquer toutes les informations pertinentes (existence de borne de recharge, service gratuit ou payant, tarifs, prestations annexes comme casque, siège enfant auto, remorque, vélo-cargo et vélo) sur le site internet et sur place.



INVESTISSEMENT

- Borne électrique : de 500 à 1 500€, le tarif dépendant notamment du type de prise, de la puissance.
- Vélos électriques : de 800 à 2 000€ l'unité en moyenne, selon la gamme et le niveau de performance souhaité.



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Variable selon les investissements réalisés.



GAINS

Économies sur l'achat de carburants.



AIDES

- Programme ADVENIR (CEE) : possibilité de prise en charge de 40 % des frais d'installation d'une borne électrique.
- Aides financières dans certaines communes pour l'achat de vélos électriques.
- ADEME : subvention aux investissements « tourisme durable ».

Hostellerie de la Pointe Saint Mathieu - Plougonvelin (29)

7 bicyclettes électriques et 3 bornes de recharge pour véhicules électriques sont mises à disposition de la clientèle.

Hôtel Isidore – Saint Jacques de la lande (35)

Présence d'une borne de recharge dans le parking et partenariat avec un loueur de véhicules électriques pour la clientèle.

Association Les Glénans – Base Archipel (29)

Investissement dans un utilitaire électrique pour remplacer l'ancien qui fonctionnait au gasoil.

Camping Les Embruns – Clohars Clarnoet (29)

Le personnel de nettoyage et d'entretien se déplace en vélos ou en voiturettes électrique dans l'enceinte du camping.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Sans objet.

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

- C 2 : formation du personnel.
- C 3 : information de la clientèle.
- C 21 : promotion de moyens de transport préférables du point de vue environnemental.
- C 62 : entretien des véhicules.
- C 63 : offre de moyens de transport préférables du point de vue environnemental.

POINTS DE VIGILANCE

- Trouver des partenaires fiables.
- Communiquer sur l'offre en amont et sur place.
- Sensibiliser le personnel.
- Prévoir une installation d'une borne électrique.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Attirer une clientèle équipée de véhicules électriques pour pouvoir recharger leurs véhicules électriques.
- Faciliter les déplacements du personnel.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ÉCOLABEL TOOLBOX (voir Annexe 3) : fiches « Solutions techniques » - Moyens de transports verts / Alternatives à la voiture.